



Recensement 2024

La Commune de Rancenay recherche un agent vacataire.

Recrutement d'un agent recenseur dans le cadre de la campagne de recensement de la population de la commune de Rancenay.

L'agent recenseur réalise la collecte auprès des habitants. Pour cela, il recense les habitants des logements de son secteur en leur remettant une notice internet ou, à défaut, des questionnaires papier. Il récupère les questionnaires papier renseignés par les habitants et suit les réponses par internet pour lesquelles il est prévenu par SMS. Il relance les ménages n'ayant pas répondu à la date convenue.

Il est assisté pour cela, par le coordonnateur communal, à qui il remet les questionnaires papier collectés et par le superviseur de l'Insee.

Pré-requis

Aucune qualification requise

Période de travail

Du 18 janvier 2024 au 17 février 2024

Temps de travail

Pour une commune de moins de 1000 habitants (Rancenay : 402 habitants, 156 habitations) la durée de la collecte des informations est de 4 semaines pour un temps effectif de travail de 8 jours.

Rémunération

Calculée sur un temps de travail de 5 semaines, à raison de 15 heures par semaine pour un taux horaire de 12€ brut : soit 900€ brut.

Modalités de candidature

Veillez vous faire connaître par e-mail à la mairie de Rancenay (mairie.rancenay@wanadoo.fr), ou par téléphone 03.81.52.38.96 aux heures d'ouverture de la mairie (Mardi 8h00 - 12h00 / Vendredi 13h00 - 17h30) ou par courrier à l'adresse de la Mairie (Mairie de Rancenay, 4 rue de la Mairie, 25320 RANCENAY).